Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260321-D2026_28-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT ET UN DU MOIS DE MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BELLEC Nicole, BERTHELOT Françoise, BILLIOU Marine, BOIRON Bénédicte, BOYER Laurent, CHARMENTRAY Stéphane, GAUTIER Pierre-Louis, HALNA Yannick, LE BIHAN Brigitte, LE COZ Quentin, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, PIROT Geneviève, TOUZE Christine, ARZUR Martine, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe

Procurations : BODERE Dominique à LE BIHAN Brigitte, HERTZOG Frédéric à BOIRON Bénédicte, LANDOAS Tristan à BOYER Laurent, LANGLAIS Mathieu à SEVES-QUERRE Frédérique

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Michelle LE HENAFF-LE JEUNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-28 CONSTITUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (*et qu'il ne peut être inférieur à 8*) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** la composition du CCAS à dix membres, et désigne pour y siéger Frédéric HERTZOG, Morgane LE PENVEN, Annaig MONFORT, Françoise BERTHELOT, Martine ARZUR, un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département, un représentant des associations de personnes handicapées du département et un représentant de la société civile.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF-LE JEUNE